

CAPSULE D'INFORMATION

sur le rapport d'activités *

Le vendredi 12 novembre 2021

Clauses 3.6.26

Nous vous rappelons que, normalement avant le 1^{er} décembre, vous devez présenter à la ou au responsable de votre unité un rapport de vos activités universitaires des trois sessions précédentes – 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

Pour soumettre votre rapport, utilisez la version la plus récente du formulaire mis à votre disposition par la ou le responsable de votre unité.

Consultez également le chapitre 3.6 de la convention collective afin d'obtenir tous les renseignements pertinents sur la charge de travail, de même que le chapitre 3.7 portant sur les activités professionnelles externes et le double emploi.

* Seul le texte de la convention collective a valeur légale.